FRC 1.7992.1

Colmar

Case FRC 16468

NOTE

A l'occasion de la diatribe imprimée récemment par le grand Patriote MONSIEUR P. A. Caron de Beaumarchais, *divisée en six cahiers, sous le titre touchant* d'Époques les plus pénibles, *de sa vie* honnête et édifiante.

DISONS successivement et avec le genre de modération que comporte le sujet, un mot sur chacune de ces six époques.

Ière. Le 31 Août 1792, à l'Assemblée générale de la Commune de Paris, Beaumarchais est accusé par moi. J'appuie *mes dires* de pièces de conviction. Beaumarchais a promis d'y faire des réponses. Les réponses sont encore à venir.

Aux argumens de faits dont je m'étois servi, Beaumarchais opposa bien une affiche dans les premiers jours de Septembre. Caressant dans cet écrit insignificatif et vague, comme l'ami Figaro sa copie, Beaumarchais y a bien loué le *modéré et vertueux* Manuel, qui lui a, dit-il, annoncé un arrêté de la Commune qui lui donne le droit de traduire et de poursuivre ses accusateurs en justice.

Mais trop bon chrétien pour user de cette autorisation, le prudent Beaumarchais n'a voulu accuser, ni poursuivre nommément

THE NEWBERRY LIBRARY

personne. Et c'est en 1793 seulement, et à l'instant où Dumouriez occupa tous les esprits, que P. A Caron se détermina à articuler les noms de tous ses calomniateurs, dans les ingénieuses et pénibles époques qui viennent d'être répandues dans le public. La bonne âme que ce Monsieur Caron !

A la vérité, peu de jours après l'apposition sur les murailles de Paris, de l'éloge du vertueux Manuel, Mons Caron *voyage*. Cette démarche qui étoit, comme il sera facile de s'en convaincre, une belle et bonne caravanne contrerévolutionaire, est habillement coloré du pretexte d'aller chercher des fusils. Mais elle n'étoit qu'une grimace et une émigration réelle. Car non seulement Beaumarchais n'a point procuré des fusils, mais il n'a accaparé des fusils qu'afin qu'il n'arrivassent jamais. C'est ce qu'on verra dans l'instant.

Dans la seconde partie des *pénibles* époques, le patriote Beaumarchais accuse un marché *patriotique*, conclu entre le Ministre de la Guerre de Grave et lui ! Par ce marché, l'archipatriote Caron s'engage à fournir et *à livrer en France* au Ier. Juin 1792, 50 à 60,000 fusils de l'Etranger, moyennant une avance d'une part, de 500,000 livres, et de 150,000 d'une autre part, avance contre laquelle Beaumarchais a déposé, pour tenir lieu de cautionement, une valeur égale, en contrats à douze pour cent sur les têtes des petites filles de Genève.

Notez bien que Beaumarchais a d'autant mieux trouvé son compte à vuider ses mains de ces contrats, pour toucher en espèces

courantes une somme égale, que, par leur nature et leurs caractères, ces contrats ne pouvoient être ni le moyen de quelque accaparement actif, ni les élémens de quelque agiotage que ce puisse être.

Dans la troisième époque *pénible*, on voit Beaumarchais bonifier encore cette affaire sous les deux ministères de Lajare et de Chambonas, ceux-ci ne font pas difficulté de consacrer la conversion du marché conclu sous de Grave, où les payemens étoient stipulés en assignats, en un autre marché où le prix de ces fusils, que P. A. Caron jamais n'a livrés, est devenu payable en florins de banque de Hollande.

Par cet acte de complaisance, le prix des fusils s'est trouvé élevé encore au profit de M. P. A. Caron, de 8 à 10 livres par fusil. Mais ce qui est plus remarquable, c'est que ce dernier est parvenu à y faire expressément stipuler, qu'il seroit également payé, soit que la fourniture *effective* des fusils vint à avoir lieu, ou non; et que, pour l'aider à attendre le payement du principal, de trois mois en trois mois, les intérêts lui seroient bonifiés sur le pied de quinze pour cent.

De la lecture de la quatrième époque, on recueille, qu'au moment même de la consécration de cette transaction ministérielle subsidaire, deux cent mille florins, et sans doute le montant d'un des premiers termes des intérêts à quinze pour cent, durent être effectivement bonifiés au bon apôtre Caron. Et que celui-ci aura souscrit à cet avant-gre

sans que sa patriotique conscience lui en ait fait le moindre reproche.

Il y a même à parier que c'est par modestie qu'il s'est plu à qualifier un intérêt à 15 pour 100, *d'intérêt commercial :* car on a eu le soin obligeant de faire exprimer dans la transaction, que ces intérêts étoient accordés comme un dédomagement *des services importans* rendus à la Patrie par !.. Ah lecteurs ! le croirez-vous ? par ce même P. A. Caron devenu, à forces d'œuvres pieuses et patriotiques, de simple garçon horloger un archimillionaire ! *gaudeant bene nantis* ! services importans qui non-seulement devoient servir de pretexte à accroître son opulence, mais encore de couvert à une émigration qui va être constatée dans l'instant.

Un municipal, nommé Martin, défenseur à l'époque du 31 Août 1792, du peu scrupuleux Caron, sur la foi sans doute du certificat ministériel inséré dans cette transaction, disoit « d'ici à douze ou quinze jours, on « reconnoîtra les *grands services* que Mons « Beaumarchais a rendus à la révolution. »

Le compère Martin avoit tout l'air de croire à ce qu'il assuroit ; et il affirmoit qu'on seroit bien obligé d'y croire comme lui, en voyant arriver les cinquante à soixante mille fusils. Et ce fut sous le pretexte d'ouvrir à son digne client la porte pour les aller peut-être chercher qu'il a aidé celui-ci à obtenir le pass-eport, à la faveur duquel P. A. Caron a été faire hors de France, les belles choses qu'il donne à connoître dans sa cinquième *époque pénible et curieuse.*

Beaumarchais prend la route de Hollande; mais il se rend à Londres. Son absence se prolonge depuis Septembre jusqu'en Xbre. 1792. Les quatre premiers mois de 1793 se sont écoulés depuis. Point de fusils.

Durant la première partie de cet espace de tems, nous n'étions en guerre ni avec la Hollande où les fusils étoient supposés être, ni avec l'Angleterre où étoit Beaumarchais! retards, manquemens à tous ses engagemens, tout a été *lavé, blanchi, innocenté!*

Un Citoyen plein d'ardeur, d'intégrité, d'intelligence, A Constantini, un Citoyen dont les engagemens pour des fournitures du même genre, offroient assurément des caractères bien moins encourageans, un Citoyen qui n'avoit été favorisé en rien, durant les mêmes époques, a procuré à la Patrie 30,000 fusils.

Il y a plus: certain de parvenir à y faire arriver également les fusils, *supposés achetés* et non *envoyés* par Beaumarchais, il offre de le faire; Figaro, qui très probablement en dépit d'une avance de 650,000 liv: et d'un intérêt de 15 p. 100 sur les fonds vraisemblablement restés dans sa poche, avoit peut-être moins de 10,000 fusils pour prouver au besoin qu'il en avoit eû, Figaro refusa cette offre. Et voilà le Figaro, qui dans sa quatrième époque, calomnie *à la Bazile* celui qui, par un effet de zèle, venoit de faire tomber le masque dont sa perfidie et sa cupidité s'étoient affublées.

Dans la sixième époque, Beaumarchais révèle lui-même, *qu'il a instruit la Convention*

nationale qu'il étoit détenu en prison à Londres pour un fait, qui sévèrement analisé, offre une véritable escroquerie.

C'est le Cointe, banquier dans cette ville, qui l'y fait arrêter pour le contraindre au remboursement d'une somme de 200,000 livres, avancée en or à lui Beaumarchais.

Cette arrestation devient le pretexte du retard qu'il a mis à venir à Paris se justifier sur un décret d'accusation lancé contre lui; et dans la diatribe qu'il lâche à cette occasion contre le député le Cointe, il ajoute, du ton de sa Figarotique emmiellure habituelle, *que son accusateur deviendra son défenseur*!

Observons que cette ville de Londres où Figaro va se faire faire une avance aussi extraordinaire en guinées, au lieu de se tenir à Terveere pour en faire expédier ses fusils, observons, dis-je, que cette ville de Londres étoit alors, comme aujourd'hui elle l'est encore, le lieu de réfuge d'une foule d'Émigrés échappés, ainsi que M. Figaro lui-même, de la prison de l'Abbaye; que les Morandes, les Dubu-de-Lomchamps, les Daubigny et autres *Figaros* s'y trouvoient réunis.

Rappellons-nous, d'après les aveux mêmes du Figaro *principal*, le genre, la nature, l'espèces de ses liaisons: c'est le vénérable d'Affry; ce sont les Montmorin, les Thyerry; c'est l'Ally Tollendal; c'est le Noir, etc. etc. C'est un Mons Gibet qui le regarde écrire à l'Abbaye ses *pénibles* époques, peut être hélas de la même manière dont Falconet le regardoit autrefois écrire ses ingénieux mémoires contre les Goezman!

S'il nous est permis d'apprécier, d'après les liaisons de Beaumarchais, les motifs et les caractères de ses actions et de ses courses ; qui pourra nous contester le droit de conclure que ses patriotiques voyages n'ont été que des Émigrations dissimulées ? En effet, à quelle époque ces suspectes caravanes ont-elles eu leur terme ?

Est-ce après que ses 60,000 fusils sont été bien et dûment arrivés en France? Eh bon dieu non! C'est même une question, si Beaumarchais, couvert d'une avance de 650,000 liv., gratifié d'un intérêt usuraire de quinze pour cent, à jamais eu en Hollande 50 ou 60 mille fusils? Non, ce retour n'a lieu qu'après que le décret sur les Émigrés, eut réduit le Pélerin à venir sauver le jardin *du bonhomme* et les millions laissés par lui en France.

Consultez le rapport de la commission chargée de l'examen des marchés, par le C. Précy, député à la Convention nationale. Vous y verrez Beaumarchais débiteur envers la Nation de 1300,000 livres. Rappellez-vous, lecteur, la morale de Figaro sur ce point: *lorsqu'on doit*, dit ce professeur en coquinisme, *et qu'on ne paye pas, c'est comme si on ne devoit rien du tout.* Croirez-vous qu'il soit revenu partiquer l'inverse ?

Un adage analogue à celui-là, *c'est qu'il n'y a point de voie plus sûre pour devenir promptement* riche, *que de recevoir avant d'avoir fourni, et de se dispenser de fournir après avoir reçu.* Nous venons de faire voir que M. Figaro, grâces à Messieurs Lajarre et

Chambonas, en a fait un des points de sa morale mercantille pratique.

O Nation, Nation! auriez-vous donné à vos mandataires pouvoir d'en consacrer à vos dépens de semblables ?

COLMARE.

De l'Imprimerie de MAYER et Compagnie, rue Saint-Martin, N°. 129.